Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 039-200072056-20250409-2025_37-DE

DÉPARTEMENT DU JURA

---

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA**

DÉLIBÉRATION N°2025-37

**Préambule** : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Communautaire Porte du Jura se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT le trois du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice : 40 — Présents à la séance : 31
Nombre de pouvoirs : 2 — Votants : 31

**Étaient présents** : AMET Jean-Denis, GAUTHIER Christophe, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BRELIT Caroline, VAN DER PLOEG Julien, PELLEGRINELLI Colette, BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, PONCELIN Renaud, GIROD Stéphanie, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, KOHLER Bernard, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, OVISTE Valérie, SERRIÈRE Yves, GUYON François, MIMOUNE Kamel, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, PACOU Isabelle, BONGINI Marc.

**Étaient absents excusés** : BLANCHON Daniel, BROISSIAT Bernard, GAY Jean-Christophe, MUTIN Jean-Marc (donne pouvoir à JOUVENCEAU Romain), FOURNIER Delphine (donne pouvoir à OVISTE Valérie), GANDILLET Claude.

**Étaient absents** : BEY Emmanuelle, LONGIN Guillaume, MENOUILLARD Aline, FAUSSURIER Dominique, BABAD Sandrine, GAGLIARDI Marc-Antoine.

---

## RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2024-134 PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE VINCELLES - 2.1.1 délibérations relatives aux actes d'urbanisme

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2024-134 portant sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU de Vincelles ;
Vu le courrier de Préfecture du Jura daté du 20 mars 2025 ;

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 17 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la modification simplifiée du PLU de Vincelles.

Par courrier daté du 20 mars 2025, la Préfecture du Jura nous a alerté quant à cette décision. En effet, selon l'article 151-6-1 du Code de l'urbanisme, « les orientations d'aménagement et de programmation définissent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant ». L'un des objets de la modification du PLU concerne l'ajustement de l'OAP 1AU Bourgeons dont l'objectif se veut d'aménager de manière efficiente ce secteur en optimisant, or ni le règlement graphique ni le règlement écrit ne prévoient un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation comme le demande l'article 151-6-1.

Une nouvelle délibération sera prise tenant compte des observations ci-dessus. Un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation sera fourni et les pièces citées modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le retrait de la délibération 2024-134 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à ladite délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,